

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
4 — 13 — — soir, Express.
7 — 11 — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
5 — 47 — — soir, Omnibus.
9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne,
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du Journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.
Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris,
à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère,
LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Voici le discours de M. Rouher au Corps-Législatif à l'occasion de la communication de la dépêche de M. Drouyn de Lhuys dont nous avons déjà parlé :

« Un crime a plongé dans le deuil un peuple qui est notre allié et notre ami. La nouvelle de cet attentat produit dans le monde civilisé un sentiment d'indignation et d'horreur.

« M. Abraham Lincoln avait employé dans la lutte douloureuse qui déchire son pays cette fermeté calme, cette énergie indomptable qui appartiennent aux âmes fortes et sont la condition nécessaire à l'accomplissement de grands devoirs.

« Au lendemain de la victoire, il s'était montré généreux, modéré, conciliant. (Très-bien! très-bien!) Il avait hâte de mettre fin à la guerre civile et de rendre, par la paix, à l'Amérique, sa splendeur et sa prospérité. (Nouvelles marques d'approbation.)

« Le premier châtiment que Dieu inflige au crime est de le rendre impuissant à retarder la marche du bien. (Assentiment.)

« L'émotion profonde et les hautes sympathies qui se manifestent en Europe seront accueillies par le peuple américain comme une consolation et un encouragement. L'œuvre d'apaisement commencée par un grand citoyen sera achevée par la volonté nationale. »

Voici le discours de M. Schneider :

« Messieurs,

« Je veux être l'interprète de votre pensée, en exprimant publiquement la douleur et l'in-

dignation que nous avons tous ressenties à la nouvelle de la mort sanglante du président Lincoln.

« Cet exécrable attentat a révolté tout ce qu'il y a de noble dans le cœur de la France. Nulle part l'émotion n'a été plus profonde ni plus universelle que dans notre pays.

« Aussi nous nous associons avec énergie aux sentiments et aux sympathies qui ont été manifestés par le gouvernement. (Oui! oui! très-bien!)

« Appelé à diriger les affaires dans un temps de crise à jamais mémorable, M. Abraham Lincoln s'était maintenu à la hauteur de sa difficile mission. Après avoir montré son inébranlable fermeté dans la lutte, il semblait, par la sagesse de son langage et de ses vues, devoir amener bientôt, entre les enfants de la patrie américaine, une féconde et durable réconciliation. (Très-bien! très-bien!) Ses derniers actes sont le couronnement de sa vie d'honnête homme et de grand citoyen.

« Espérons que sa volonté et ses sentiments survivront à lui-même et inspireront au peuple américain de pacifiques et généreuses résolutions. (Nouvelles marques d'approbation.)

« La France a gémi de ces luttes sanglantes qui ont affligé l'humanité et la civilisation. Elle désire avec ardeur le rétablissement de la paix dans le sein de cette grande nation, son alliée et son amie. (Très-bien! très-bien!)

« Que nos vœux soient entendus et que la Providence mette un terme à de si douloureuses épreuves! Mouvement unanime d'approbation.)

« Le Corps-Législatif donne acte au gouver-

nement de la communication qu'il vient de lui faire et demande qu'un extrait du procès-verbal de cette séance soit officiellement adressé au ministre d'Etat. » (Assentiment général.)

La correspondance suivante, que nous empruntons au *Salut public*, de Lyon, contient, sur la mission de M. Vegezzi à Rome, des renseignements qui seront lus avec intérêt et qui nous semblent présenter cette affaire dans son vrai jour.

Voici ce qu'on écrit de Rome à ce journal, sous la date du 25 avril :

« M. l'avocat Vegezzi, avant de s'entretenir avec le cardinal Antonelli, a eu d'abord une audience avec le saint-père, avec lequel il est resté une heure et un quart. Dimanche matin, il a conféré aussi avec le cardinal Antonelli, et l'entretien a duré près de deux heures. La présence à Rome de cet envoyé du roi Victor-Emmanuel donne lieu à des bruits très-divers. Les uns disent qu'il est venu pour traiter non-seulement l'affaire des évêques, mais encore la question de la dette publique des anciennes provinces de l'Église; les autres qu'il a été très-mal reçu à Rome, et que, par conséquent, il partira bientôt sans avoir rien conclu. Je suis en mesure de vous assurer que M. Vegezzi a été, au contraire, très-bien reçu par le saint-père. Il est certain, cependant, qu'il est admis uniquement à traiter la question des évêques. Le saint-père a déclaré à ceux qui se sont alarmés, craignant une transaction politique, qu'il ne permettra pas qu'une seule parole soit prononcée sur cette question.

« Malgré tout, la résolution même du pape de négocier avec le gouvernement italien pour

l'affaire des évêques, excite une grande surprise chez beaucoup de gens. On aurait voulu que le saint-père n'eût jamais daigné écrire au chef d'un gouvernement qui est considéré comme l'ennemi et le persécuteur de la papauté et de l'Église; mais les hommes sages et amis du vrai bien de la religion trouvent cet acte du pape digne des plus grands éloges, et ils en sont très-satisfaits, car ils ont l'espoir de voir enfin cesser les vacances de tant de diocèses, et retourner à leurs sièges les évêques exilés ou refusés jusqu'ici par le gouvernement italien.

« M. l'avocat Vegezzi était ministre des finances au moment où les Romagnes ont été annexées au Piémont, et, avec le comte de Cavour, il a signé l'acte d'annexion. C'est pourquoi le saint-père, à la fin de l'audience, avec la plus grande amabilité, lui a dit : « Du reste, monsieur l'avocat, vous avez un péché qui, pour être absous, demande l'intervention de la sacrée pénitencierie. » Et M. Vegezzi lui ayant demandé quel était ce péché, le pape s'est contenté de répondre : « Une certaine signature donnée contre les droits sacrés du saint-siège. »

« M. Vegezzi aurait déclaré au pape que le roi est décidé à terminer, à tout prix, l'affaire des évêques, suivant l'intention du saint-siège, et que le général comte de La Marmora n'a pas même voulu lui permettre de faire connaître à M. le ministre Vacca sa mission à Rome.

« Cependant, la question des évêques présente de grandes difficultés, car elle comprend la nomination aux sièges vacants dans les provinces du Piémont et de la Lombardie, dans

FEUILLETON.

LE PARRAIN ET LE FILLEUL.

NOUVELLE MARITIME.

Par M. G. DE LA LANDELLE.

I. — LE PARDON DE GOUESNOU.

La fête paroissiale ou *pardon*, qui se célèbre le jour de l'Ascension à Gouesnou, gros bourg situé à deux lieues de Brest, sur la route de Saint-Pol de Léon, se termina par une rixe mémorable, l'année où le corsaire *Crache-la-Mort* était en réparation dans le port marchand.

Le nom de mauvais goût que portait ce brig appartient au genre affectueux par les guérrilles maritimes, combattants volontaires, aventuriers, sibus-tiers (1), corsaires, partisans, auxiliaires acceptés

(1) Les aventuriers-sibus-tiers, en vertu des lettres de déclaration données par Louis XIII, en date du 1^{er} juillet 1634, étaient en droit de courre sus aux Espagnols et Portugais et de les dépréder, passé l'île de Fer, attendu la souveraineté coloniale et maritime que ces nations s'arrogeaient par delà son méridien, dit *ligne des Amitiés*.

jusqu'à nos jours par les puissances belligérantes qui leur délivraient des lettres de marque, les autorisant à courir sus aux navires ennemis. Du reste, le vaisseau de ligne anglais le *Warspit* (*Crache-la-Guerre*), les navires de guerre français la *Dévastation*, l'*Infernal*, le *Lucifer*, etc., ne sont pas mieux baptisés que le léger bâtiment de course, dont l'équipage en masse vint prendre sa part des bruyants plaisirs du Pardon.

Le nom de *Crache-la-Mort* ne signifie donc aucunement que ses loups de mer fussent des pirates ou des bandits; loin de là. C'étaient pour la plupart de braves et vaillants garçons, passionnés pour les grandes aventures, ne faisant aucun cas de la vie, aussi généreux que des princes, et de plus en majeure partie Bretons, tout comme les hôtes dont ils devaient troubler la fête.

Debraillés, tapageurs, tenant à se dédommager, en terre ferme, des sévérités de la discipline du bord, ils prétendirent faire la loi, au bal, sur la grande place de l'église, et dans tous les cabarets des alentours. En revanche, les paysans du canton, gens ombrageux, têtus et passablement batailleurs, n'étaient pas d'humeur, après boire, à supporter leurs allures de conquérants.

Tant que la fête avait été purement religieuse, pendant les offices et la grande procession, les corsaires s'étaient parfaitement comportés : mieux encore, ils avaient, des deux mains, jeté leur argent aux innombrables mendiants qui bordaient la route. En dépit des efforts du clergé qui, dans le voisinage des grandes villes, est impuissant à prévenir les désordres, le pardon devint bientôt profane et bachique. Les violons, bombardes et binious donnèrent le signal des danses; tous les cabarets s'ouvrirent à triples battants : les corsaires, riches de leurs parts de prises, payèrent des rafraichissements à la population rurale, enchantée de leurs largesses. Tout commença ainsi pour le mieux. Mais, dès que les effets du vin et surtout du maudit *vin ardent* (l'eau-de-vie) eurent échauffé les têtes, la pomme de la discorde tomba au milieu de l'assemblée comme une bombe fulminante.

Les femmes épouvantées prenaient la fuite, en entraînant leurs enfants. Les paysans jouaient de leurs *pennbas*, formidables gourdins qui accomplirent trop de cruels exploits; les corsaires, faisant arme de tout ce qui leur tomba sous la main, se battaient comme à l'abordage.

Yves Barbejean, l'un des meilleurs matelots du

Crache-la-Mort, roula dans un fossé sans que ses camarades s'en aperçussent. Le combat, qui n'avait guère duré que vingt minutes, prit fin tout-à-coup vers huit heures du soir, par un double motif.

D'une part, la cloche de l'église sonnait la prière. De l'autre, retentissait le sifflet de ralliement du maître d'équipage, qui calculait que les portes de Brest seraient fermées, si l'on ne partait sur-le-champ et au pas de course.

Les Bas-Bretons entrèrent dans l'église, où leur curé leur adressa tout d'abord les plus véhéments reproches sur leur ivrognerie et leurs actes de violence. Les corsaires couraient en chantant; jamais ils ne s'étaient mieux divertis, mais, dans leur précipitation, ils ne remarquèrent pas l'absence de plusieurs d'entre eux. Aussi, leur vaillant camarade, Yves Barbejean, baigné dans son sang et complètement évanoui, serait-il mort là où il était tombé, sans la charité prudente du curé qui, remontant en chaire après la prière du soir, ordonna à ses fidèles d'aller à la recherche des blessés.

Entre les plus zélés à faire cette recherche, devait se signaler Tanguy Pellec, honnête fermier qui n'avait pris aucune part aux bruyants plaisirs du pardon, ni à la rixe leur déplorable conséquence. C'é-

les Romagnes, les Marches et l'Ombrie, et dans les provinces de Naples et de la Toscane; elle comprend le retour des évêques qui se trouvent hors de leurs diocèses, l'exéquatur, le serment, la liberté d'enseignement dans les séminaires, etc. Toutes ces difficultés peuvent être aggravées à Rome par l'influence de ceux qui ne voudraient pas l'arrangement, et à Turin par ceux qui n'admettent pas non plus de transaction avec le saint-siège.

» Une autre grave difficulté est M^r Ballerini, archevêque de Milan, préconisé peu de jours avant la bataille de Solferino. Il n'a pu prendre encore possession de son siège. Le clergé de Milan et le gouvernement lui sont contraires, je parle du clergé libéral qui, dans le diocèse de Milan, forme la grande majorité.

» M. Vegezzi vient de présenter au pape une liste d'ecclésiastiques que le roi voudrait proposer comme évêques des diocèses vacants dans les provinces du Piémont. »

On écrit de Washington, le 18 avril :

William Hunter, qui a été longtemps chef principal du secrétariat des affaires étrangères, remplit actuellement l'emploi de secrétaire d'Etat, jusqu'à ce que M. Seward soit rétabli.

Andrew Johnson, vice-président, n'a pas encore proclamé la politique qu'il compte suivre vis-à-vis du Sud; mais il résulte, dit-on, de plusieurs entretiens particuliers qu'il a eus, qu'il compte sévir contre les chefs du Sud.

Mobile est pris. Les confédérés ont battu en retraite au nord, le long de la rivière Alabama, sous la protection de leurs canonnières. Le 9 avril, les troupes fédérales faisaient leur entrée dans Mobile, où elles ont trouvé 300 canons.

L'armée du général Sherman s'avance de Goldsboro dans la direction du nord vers Raleigh, sur trois colonnes. L'une de ces colonnes longe la rivière Neuse, l'autre marche au nord de cette rivière, et la troisième au sud. C'est le 10 avril que Sherman a quitté Goldsboro. Le 12, il est arrivé à Smithfield, à 25 milles nord-ouest de Goldsboro, et à 25 milles sud-ouest de Raleigh.

Sherman a fait halte, et il est entré en pourparlers avec Johnston, l'engageant à se rendre, ainsi que son armée, aux mêmes conditions que celles accordées par Grant à Lee.

On croit que Johnston a accepté ces conditions, et que le 15 avril il aurait fait sa capitulation; mais on n'a rien d'officiel à cet égard.

Jefferson Davis se trouvait, le 10, à Macon, en Georgie.

Le bruit court que des négociations préliminaires sont entamées pour la reddition de l'armée confédérée du général Kerby Smith (à l'ouest du Mississipi); toutefois, l'on n'a

encore aucune nouvelle authentique à cet égard.

Les ordres récents qui suspendent la conscription et suppriment les bureaux de recrutement dans le Nord, ont pour résultat, dit-on, de réformer 70,000 individus attachés à ces bureaux.

On lit dans le *Courrier des Etats-Unis* :

« L'assassin de M. Seward est arrêté, du moins ne subsiste-t-il guère de doute à cet égard. Voici les détails qui nous parviennent :

« Avant-hier soir, entre onze heures et minuit, des agents secrets apostés aux environs d'un *boarding house* tenu par M^{me} Surratt, mère du principal complice supposé de Booth, en virent approcher un homme habillé comme un ouvrier et portant une pioche sur son épaule; ils l'arrêtèrent et le conduisirent dans la maison, où, en lui lavant le visage, on reconnut qu'il était grimé de façon à dissimuler sa physionomie naturelle. Ses mains, qui étaient aussi couvertes d'un enduit de saleté, furent trouvées blanches et sans la moindre empreinte de travail. On l'a interrogé, et il n'a pu donner aucune explication satisfaisante sur son déguisement et sur sa démarche.

» Ce premier résultat obtenu, on s'est immédiatement rendu à la résidence de M. Seward, et pour éviter toute surprise ou toute erreur possible, on a demandé de nouveau au domestique noir qui avait ouvert la porte tous les détails possibles sur l'extérieur de l'homme qui était entré. Ces détails ont parfaitement concordé avec la figure et la tournure de l'homme arrêté. Après cette démarche préliminaire, on a amené le nègre à la maison Surratt, et, en apercevant le prisonnier, il s'est écrié immédiatement : « Voici l'homme ! » On considère cette confrontation comme concluante; cependant, elle n'a pas encore été confirmée par les autres témoins qui devront être appelés.

» Cet individu a déclaré se nommer non pas Surratt, mais Payne. Surratt est probablement un autre conjuré.

» Payne est aux fers et gardé à vue.

» Quant à Booth, on n'a rien encore de positif. Cependant, voici la dernière rumeur, que nous donnons sous toutes réserves.

» Une personne arrivée hier à Baltimore a dit avoir été informée la veille à Point-Lookout, par un officier de marine, que Booth et une bande d'autres conjurés, au nombre de trente environ, étaient dans le comté de Sainte-Marie, essayant de traverser le Potomac, qui était surveillé avec la plus grande rigueur.

» Dimanche soir, a-t-il dit, un petit détachement de cavalerie aurait eu une collision avec eux, et aurait été repoussé, après toutefois avoir fait un prisonnier.

» La cavalerie avait été renforcée, et les bandits étaient entièrement cernés; leur évacuation semblait impossible.

» Une dépêche arrivée hier de Washington semble confirmer cet étrange rapport; elle dit :

« Booth et ses complices sont cernés par notre cavalerie. Leur arrestation est certaine. »

« On confirme aussi l'arrestation à Boston d'un marchand de Pittsburg, qui aurait eu au moins connaissance du complot. C'est un négociant en chaussures qui, dans le cabaret Barton, Congress street, n° 41, étant en état d'ivresse, a répété à plusieurs reprises, devant de nombreux témoins, qu'il avait été en intimité avec Booth, et que celui-ci, se trouvant récemment à Boston, lui avait annoncé qu'avant huit jours il tuerait M. Lincoln. Arrêté et conduit aux Tombes, il a confirmé sa déclaration. Il s'appelle Borland et était venu de Pittsburg à Boston pour faire des achats de chaussures destinées à son commerce. »

Le ministre de la guerre a reçu de S. Exc. le maréchal gouverneur de l'Algérie un rapport officiel sur l'attaque dirigée par les Kabyles, dans la journée du 12 avril dernier, au camp Aokas, contre la colonne du lieutenant-colonel d'artillerie Bonvalet, commandant le cercle de Bougie.

L'attaque commença vers huit heures et demie du matin; des masses d'insurgés, dont la force peut être évaluée à 4,000, hommes abordèrent avec vigueur les contingents indigènes placés en avant-garde. Ceux-ci durent se replier devant le nombre et rentrer au camp, qui un moment après fut attaqué.

Mais après une vive fusillade, l'ennemi, reconnaissant l'impossibilité d'une attaque sérieuse soit de front soit en rase campagne, prend la fuite; ceux que nos spahis n'atteignent pas dans la vallée cherchent à s'embusquer sur les hauteurs; mais deux sections du 12^e bataillon de chasseurs à pied enlèvent toutes leurs positions; la section que commandait le sous-lieutenant Dupont a eu la bonne fortune de s'emparer d'un drapeau.

Les pertes des Kabyles ont été considérables; nous avons eu 15 blessés, dont deux officiers.

Cette affaire fait le plus grand honneur au lieutenant-colonel Bonvalet et aux troupes sous ses ordres.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

M. le comte de Vougy, directeur général des lignes télégraphiques, a été promu au grade de grand-officier de l'ordre impérial de la Légion-d'Honneur.

M. de Vougy est le véritable organisateur de l'administration de la télégraphie électrique en France. Sous sa haute et habile direction, cette belle application de la science moderne a reçu un développement immense, et c'est lui qui

vient, tout dernièrement, de réaliser un traité international qui établit dans tous les Etats de l'Europe l'uniformité de taxe. L'opinion publique applaudira donc vivement à la haute distinction que l'Empereur a conférée à M. de Vougy.

— Le Corps-Législatif s'est réuni mardi en comité secret pour la discussion sommaire du projet de loi relatif à la contrainte par corps, et, après le comité, on s'est réuni dans les bureaux pour la nomination de la commission qui sera chargée de l'examen de cette loi.

— Dans plusieurs lycées, il serait question d'organiser, une ou deux fois par an, pour les élèves les plus méritants, des excursions de huit jours, dans lesquelles on leur ferait visiter les principales villes de France, tantôt d'un côté, tantôt d'un autre. Les chemins de fer seraient invités, pour faciliter l'exécution de ce projet excellent, à accorder des réductions de tarif.

Chronique Locale.

Par décret impérial du 15 avril dernier, M. Pellé a été nommé notaire à la résidence de Montreuil-Bellay, en remplacement de M. Patouille, démissionnaire en sa faveur. M. Pellé a prêté serment devant le Tribunal civil de Saumur, à l'audience du 29 avril.

Le préfet de Maine-et-Loire, commandeur de la Légion-d'Honneur, vient de prendre l'arrêt suivant :

Vu, en date des 17 août et 27 février derniers, les circulaires de S. Exc. M. le ministre de l'instruction publique au sujet des observations météorologiques;

Vu les propositions de M. l'inspecteur d'Académie;

Arrête :

Art. 1^{er}. Il est institué, dans le département de Maine-et-Loire, une commission spéciale pour les observations météorologiques, prescrites par les circulaires sus-visées de M. le ministre de l'instruction publique.

Art. 2. Sont nommés membres de cette commission, pour correspondre avec M. le ministre de l'instruction publique, savoir :

Arrondissement de Saumur.

Pour les cantons de :

Doué. Loiseleur, instituteur à Soulanges.

Gennes. Joulain, instituteur à Gennes.

Montreuil-Bellay. Baumier, instituteur à Montreuil-Bellay.

Saumur (N.-O.). Grangeard, instituteur à St-Lambert-des-Levés.

Saumur (N.-E.). Marteau, instituteur à Varennes-sous-Montsoreau.

Saumur (Sud). Chauveau, instituteur à Fontevault.

tait un digne homme, un bon laboureur et un excellent chrétien que le pauvre Tanguy Pellec. Après les vêpres, il était rentré en son logis délabré avec sa femme, Yvonne Guillou, et ses enfants déjà nombreux, mais trop jeunes encore pour l'aider utilement. Chez eux, on ne nouait les deux bouts qu'à grand-peine quand les récoltes étaient bonnes, — et la récolte avait été mauvaise, — et le propriétaire du fonds, vieillard infirme et malaisé lui-même, était rendu exigeant par ses propres besoins.

— Dieu nous soit en aide! disait Tanguy à sa femme, résignée comme lui au fardeau de la plus misérable existence; les enfants grandiront, nous verrons des jours meilleurs. Ah! si j'avais seulement de quoi pour défricher la lande basse!... Ça viendra quand Jean, Morris et Ronan seront d'âge!

Yvonne essayait de sourire et soupirait, en songeant que les trois petits frères avaient déjà deux sœurs qui ne pouvaient tarder d'avoir une nouvelle sœur ou un nouveau frère. Elle n'oubliait pourtant ni l'évangile de la multiplication des pains, ni celui des oiseaux qui n'ensemencent point et des lis qui, sans filer ou tisser, sont plus magnifiquement vêtus que Salomon dans toute sa gloire.

— A la volonté de Dieu! disait-elle.

Tanguy Pellec, une lanterne à la main, s'en allait accompagné d'une petite troupe de gars, tout le long des haies ou des talus. On releva successivement plusieurs des victimes de la bagarre et on les porta chez de moins pauvres que lui; mais, quand sa lanterne éclaira le mâle visage de Barbejean.

— Jésus Seigneur! c'est Yves Guillou! s'écria-t-il avec une émotion extrême.

Ses yeux s'emplirent de larmes, il se baissa, s'assura que le blessé respirait encore et ne souffrit point qu'on le portât ailleurs que dans sa propre demeure où il l'accompagna, non sans avoir envoyé prévenir le médecin du bourg.

Guillou dit Barbejean fut étendu sur le lit; sa cousine Yvonne se hâta de laver ses plaies et d'éteindre son sang; il ne rouvrit pas les yeux, mais sa respiration devint plus libre. Enfin, le médecin qui avait eu fort à faire, étant arrivé, banda les blessures, fit frictionner les contusions et déclara que la vie du matelot ne courait aucun danger.

Alors Tanguy Pellec, sa femme et leurs enfants remercièrent Dieu de leur avoir conservé un parent et un ami, qu'on avait depuis bien des années entièrement perdu de vue, mais qui occupait toujours sa place dans leurs plus affectueux souvenirs.

Longtemps avant la guerre, Tanguy Pellec et Yves Guillou, dont le nom par la suite devait s'effacer devant le sobriquet naval de Barbejean, avaient quitté leur hameau pour faire le tour du monde en qualité de mousses.

Tanguy, au retour, renonça complètement à la navigation et reprit la vie des champs. Guillou, tout au contraire, avait grand goût au métier. Le premier se fit journalier de campagne et devint bon cultivateur; puis, ayant amassé sou par sou un pécule suffisant pour s'établir comme fermier, il dut s'estimer heureux de trouver dans la commune de Gouesnou la pauvre petite métairie où il se fixa en se mariant avec la cousine de son ancien camarade.

Yves Guillou devint un matelot enragé, vrai prototype de l'espèce par ses belles qualités, ses travers, sa générosité, son courage, ses préjugés et ses défauts: il conquit le surnom de Barbejean à la Nouvelle-Zélande en se dévouant au salut de ses camarades.

On appelle *barbejean* un gros cordage qui consolide le mât de beaupré contre les tangages et les coups de mer. Ce terme technique, synonyme de *sous-barbe*, peut acquérir la signification figurée d'*arc-boutant* et de *renfort*. — Arc-bouté seul der-

rière un madrier qui barrait un défilé très-étroit, Yves Guillou avait tenu bon contre une bande furieuse de sauvages qui faillirent le massacrer et le dévorer; mais sa résistance héroïque donna aux marins le temps d'aller chercher des armes à feu et de revenir en nombre. Il fut délivré au moment où, à bout de forces, il aurait été écrasé.

Barbejean était alors matelot-haleinier; il fut ensuite, tour à tour, négrier, maître d'équipage d'un brig marchand, quartier-maître de manœuvres sur un vaisseau de ligne, déserteur et aventurier. Comment la fantaisie de désertir à l'étranger le prit-elle un beau matin? Ce fut, à coup sûr, sans motif raisonnable, mais c'était de mode alors. On ne trouvait guère un matelot français, qui n'eût, peu ou prou, couru la grande bordée du large, navigué à l'Américain ou à l'indépendant. A la vérité, les vrais matelots français, les marins pur sang tels que Barbejean, étant les meilleurs du monde entier (les Anglais de bonne foi le reconnaissent parfaitement), — c'est à qui, dans les ports neutres ou interlopes, s'efforçait de les embaucher, en faisant briller à leurs yeux le double appât d'une belle prime d'engagement et d'une campagne de grandes aventures. Barbejean paya donc tribut à la mode, au risque de

L'assemblée de Saint-Florent, qui n'a pu avoir lieu dimanche dernier, à cause du mauvais temps, est remise à dimanche prochain 7 mai.

SOUSCRIPTION EN FAVEUR DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE DE SAUVETAGE.

Le directeur du mouvement général des fonds a adressé à M. le receveur général des finances du département de Maine-et-Loire la lettre suivante :

« Paris, le 29 avril 1865.

» Monsieur,

« La Société centrale de sauvetage des naufragés, placée sous la présidence de S. Exc. l'amiral Rigault de Genouilly, va ouvrir, dans tous les départements, une souscription dont le produit est destiné à fournir le matériel nécessaire aux généreux marins qui se dévouent à ce périlleux service.

» Sa Majesté l'Impératrice a daigné accorder à cette Société sa haute protection.

» Le ministre désirant apporter à cette œuvre charitable le concours des comptables des finances, j'ai l'honneur de vous informer que vous êtes autorisé à recevoir et à faire recevoir par les receveurs particuliers sous vos ordres, les souscriptions qui seront offertes dans votre département. Le montant de ces offrandes devant être centralisé au Crédit foncier de France, c'est à M. le gouverneur de cet établissement que vous aurez à les transmettre.

» Recevez, etc. Signé : A. SAPIA.

Pour copie conforme,

Le receveur particulier,

L. DUMAS.

LE RÉVEIL DE L'ÉCHELLE MOBILE.

Dans un pays essentiellement agricole comme le nôtre, les intérêts de l'agriculture ont de telles proportions, que les ébranlements qu'ils éprouvent affectent le commerce tout entier.

Les récoltes médiocres de 1861 et 1862 avaient entretenu les prix rémunérateurs de 24 et 25 francs l'hectolitre; mais depuis cette époque, deux années d'abondance ont amené les prix improductifs de 14 et 15 francs. Notre agriculture ne se plaignait pas alors, aujourd'hui elle trouve que l'occasion est belle pour rompre le silence. Mais, le croirait-on? c'est à la suppression de l'échelle mobile, c'est à l'importation étrangère, qui est nulle, qu'elle s'en prend, au lieu de voir le mal, si mal il y a (car personne ne devrait se plaindre des faveurs de la blonde Cérés) dans le surcroît de quantité fourni par notre sol.

Le mot d'ordre semble être donné : dans nos campagnes, dans nos comices, de ferme en ferme, de château en château, on répète *tout bas* que la baisse vient de la suppression de l'échelle mobile et de l'invasion des terribles

blés russes. Nos blâtiens ne seraient pas capables de livrer un seul hectolitre de blé de Pologne ou d'Odessa sur le marché saumurois; mais qu'importe, le blé est à bas prix, il est très-commode d'en accuser le gouvernement et surtout ceux qui ont proclamé le principe de la liberté du commerce des grains.

Il n'y a cependant pas de question économique qui ait éveillé au même degré que la question des céréales la sollicitude de l'Empereur; il n'y en a point qui ait été l'objet d'une plus constante étude de la part de M. Rouher.

Notre ancien ministre de l'agriculture et du commerce est convaincu d'une chose, c'est qu'en agriculture comme en toute autre industrie, il vaut mieux laisser le champ libre aux initiatives individuelles; il sait à n'en pouvoir douter, que dans l'intérêt de tous, l'État doit rester neutre entre le producteur et le consommateur. Si le gouvernement pouvait avoir une préférence, sans blesser les lois de la justice, ce serait certainement en faveur de ceux qui consomment le grain, plutôt qu'en faveur de ceux qui le produisent, car les intérêts généraux dominent les intérêts particuliers.

Ces retours vers une législation condamnée sont sans doute à l'adresse de nos électeurs ruraux, car nous sommes à la veille des élections municipales; mais nous espérons que nos agriculteurs auront le bon sens de comprendre, que les ambitieux n'ont pas de scrupule et s'emparent indistinctement de tout ce qui peut leur servir.

L'échelle mobile était une protection trompeuse pour l'agriculture et le commerce; loin d'être utile au producteur et au consommateur, elle n'a jamais été que nuisible au double intérêt qu'elle était appelée à sauvegarder.

Du reste le Corps-Législatif presque tout entier a voté la suppression de ces lois surannées, il n'est pas à croire qu'à deux ans de distance, il ose se donner un démenti. Mais ce qui nous semble très-grave, c'est cette lenteur de nos compatriotes à voir juste dans ce qui touche leurs propres intérêts; c'est cette persistance à demander au gouvernement des règlements et des protections pour l'agriculture nationale, tandis que les économistes réclament au contraire plus de liberté, tandis que l'Empereur écrit à son ministre d'Etat (1860) : « Il faut affranchir notre industrie de toutes les entraves intérieures qui la plaquent dans des conditions d'infériorité; aujourd'hui nos grandes exploitations sont gênées par une foule de règlements restrictifs. »

Que l'agriculture se rassure donc, qu'elle accepte franchement la liberté du commerce, elle a tout à gagner au progrès social, car il y a longtemps que Montesquieu l'a dit : « Les terres ne sont pas cultivées en raison de leur fertilité, mais en raison de leur liberté. »

E. DE FOS.

Le *Charentais* énumère ainsi une série d'animaux utiles qu'il conseille de ne pas détruire :

« Pourquoi détruire les araignées ailleurs que dans les appartements, puisqu'elles tuent les mouches qui nous importunent ?

» Pourquoi mettre le pied sur ce joli grillon ou carabe doré qui court dans nos jardins, puisqu'il fait la guerre aux chenilles, aux limaces, aux hannetons, et qu'il les mange ?

» Pourquoi tuer la couleuvre non venimeuse, qui vit de mulots et de souris ? Elle n'a jamais mordu personne.

» Pourquoi tuer le petit orvet inoffensif, qui croque les sauterelles ?

» Pourquoi détruire le coucou, dont la nourriture favorite est la chenille velue et venimeuse, à laquelle nous ne pouvons toucher sans inconvénient ?

» Pourquoi tuer le grimpeur et dénicher la fauvette, ennemis du cloporte et des guêpes ?

» Pourquoi faire la guerre aux moineaux, qui ne mangent un peu de grain qu'à défaut d'insectes, et qui exterminent par choix les insectes nuisibles aux grains ?

» Pourquoi brûler de la poudre contre les étourneaux, gibier médiocre, qui passent leur vie à manger des larves et à épucer jusqu'à nos bestiaux sur le dos desquels ils montent impunément, dans les prés, à la satisfaction des bestiaux eux-mêmes ?

» Pourquoi prendre les mésanges au piège, lorsqu'on sait qu'elles font par an trois nichées pendant lesquelles chaque couple de mésanges prend 120,000 vers et insectes, en moyenne, pour élever ses petits ?

» Qui a montré aux oiseaux insectivores à ne jamais toucher ni aux grilles ni aux bousiers, insectes utiles, tandis qu'ils font une guerre acharnée aux insectes malfaisants ? si ce n'est Dieu, le suprême ordonnateur de toutes choses ?

» Pourquoi tuer la coccinelle (bête au bon Dieu), qui se nourrit de pucerons ?

» Pourquoi tuer le crapaud, qui mange des limaces, les becmars et les fourmis ?

» Pourquoi sauver la vie à des milliers de cousins, en détruisant l'engonlevant ou crapaud-volant, qu'on nomme si sottement tête-chèvre ?

» Pourquoi sacrifier la chauve-souris, qui fait aux papillons de nuit et aux hannetons la guerre des hirondelles aux mouches ?

» Pourquoi tuer la musaraigne, qui vit de vers de terre, comme la souris vit de blé ?

» Pourquoi penser que la chouette mange les pigeons et les jeunes poulets, puisque cela n'est pas vrai ? Pourquoi la détruire, puisqu'elle fait la besogne de sept ou huit chats, en mangeant au moins 6,000 souris par an ?

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

On a des nouvelles de l'Empereur de Palma, 2 mai, à midi.

Sa Majesté était en très-bonne santé, et l'escadre repartait pour l'Algérie.

Rome, 2 mai. — Le pape s'est rendu ce matin à l'église des Grecs où il a promulgué deux décrets ordonnant la béatification du vénérable Jean Berckmann et la canonisation du bienheureux Josaphat Kiencewicz, archevêque de Polotsk, en Russie, martyrisé en 1625.

À la suite de cette promulgation, le pape a prononcé un discours dans lequel, après avoir rappelé que l'Église avait subi dans tous les temps et dans tous les lieux des vexations et des persécutions, il a indiqué de quelle façon les fidèles sont persécutés aujourd'hui.

New-York, 22 avril. — On assure que Johnstone a capitulé. Le bruit court que Montgomery et Columbus ont été pris. Les funérailles de M. Lincoln ont eu lieu sans que la tranquillité ait été troublée. MM. Seward père et fils vont mieux. Booth n'est pas encore arrêté.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Sommaire de l'ILLUSTRATION du 29 avril.

Revue politique de la semaine. — Évacuation de Richmond (Correspondance). — Courrier de Paris. — Distribution des prix aux élèves de l'Abassieh, au Caire. — Banquet offert par la Compagnie de Suez aux délégués du commerce. — Coup de vent à Mazatlan. — *Circé*, nouvelle suite). — Revue scientifique. — Revue littéraire : Les Poètes (suite). — Inauguration du chemin de fer de Rennes à Brest. — Le Pentélic (suite). — Chronique musicale. — Le commandant Maréchal. — Exposition universelle d'horticulture, à Amsterdam.

Gravures : Passage de l'empereur Alexandre, à Paris. — Distribution des prix aux Écoles militaires, au Caire. — Banquet offert, à Alexandrie, aux délégués du Commerce, par la Compagnie de Suez. — Coup de vent en rade de Mazatlan. — Attaque de Pétersbourg par l'armée fédérale. — Prise de Richemond par les fédérés. — Inauguration du chemin de fer de Brest : Passage du train officiel de Guingamp. — Guingamp : Vue prise du pont. — Morlaix : rue de Brest. — Viaduc du chemin de fer à Morlaix. — Saint-Thégonnec. — Calvaire de Saint-Thégonnec. — Banquet à Naples. — Pâtre grec, statue. — Maison de M. Skousé, prise du Pentélic. — Château commencé par M^{lle} la duchesse de Plaisance. — M. le chef d'escadron Maréchal, commandant de Vera-Cruz. — Exposition universelle d'horticulture à Amsterdam. — Rébus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

se faire condamner à la peine du boulet, navigua sous toutes sortes de pavillons hétéroclites et justifia sans réserve le dicton : « Pierre qui roule n'amasse point de mousse. » Toujours honnête garçon, en dépit de ses aventureux caprices, il ne fut jamais forban ni complice de baraterie; son pire métier avait été la contrebande.

Enfin, la guerre ayant éclaté, une amnistie générale fut publiée, selon un usage fort utile, en faveur de tous nos marins déserteurs à l'étranger; Barbejean se rappela qu'il était Français et rallia, non sans périls, les rivages sacrés de la patrie, qu'il avait évités cinq ou six années de suite, comme parages dangereux, taillables et corvéables à merci, détestables au premier chef.

À Saint-Malo, il s'enrôla sur la *Crache-la-Mort*, fit plusieurs campagnes, eut des parts de prise fort belles, les dissipa en bombances, repartit pour la course comme de raison, et se vit enfin ramené à Brest par la nécessité où l'on était de réparer à neuf, dans le port le plus voisin, le brig criblé de boulets, au point de ne pouvoir plus tenir la mer.

Yves Barbejean se souvint alors de son premier camarade Tanguy Pellec et même de sa cousine Yvonne; il les chercha, ne les retrouva plus au ha-

meau natal de Plougonvelen, ne sut à qui s'adresser pour avoir de leurs nouvelles, et s'en tint là jusqu'au jour de l'Ascension, lendemain d'un versement à valoir sur les dernières parts de prise. Il n'était point luron à laisser ses camarades s'amuser sans lui : il donna quelque cinquante écus aux mendiants, autant aux cabaretiers, et il se promettait d'en finir gaiement avec le contenu de sa ceinture de basane, quand cinq ou six bâtons nouveaux l'abattirent en représailles des coups de poing qu'il avait jusque-là trop libéralement distribués autour de lui.

Après son double pansement, sans avoir encore la notion de ce qui lui était arrivé, Barbejean s'endormit d'un sommeil profond et réparateur. Il fut réveillé, au point du jour, par le murmure de deux voix qui discutaient ainsi tout bas en langue bretonne :

— Il serait mieux soigné à l'hôpital de la marine, où l'on porte les autres.

— Non, femme, c'est impossible ! Guillou ne sortira de chez moi que guéri et après nous avoir reconnus.

— Mais, s'il faut faire de la dépense, comment ce sera-t-il possible ? Nous n'avons plus d'argent.

— Je vendrais la vache plutôt !

— Son lait nous fait vivre, Tanguy. Sois charitable, sois généreux, ne sois pas fou !

— Quand nous naviguions ensemble, tout ce qu'il avait était à moi.

— Nous ne sommes pas à bord, mais à terre, et la misère y est dure pour les pauvres paysans.

— C'est égal, femme, je ne veux pas que ton cousin, mon vieux camarade, parte d'ici pour l'hôpital. Nous le guérirons, coûte que coûte, quand même je devrais aller avec les enfants mendier sur la place du bourg, au sortir de la grand'messe.

Un sourire passa sur les lèvres du matelot; ses paupières se distendaient baignées par de douces larmes.

— Je n'en dirai pas davantage, mon homme, reprenait Yvonne. Ce que tu veux bien, je le veux toujours. Dieu sait que je n'ai pas le cœur dur, et que j'aime le cousin Guillou de toute ta vieille amitié pour lui. Qu'il demeure donc, et moi aussi j'irai quêter pour que rien ne lui manque. Tiens ! cette nuit, je pensais que, s'il voulait être parrain de notre nouvel enfant, ça nous porterait bonheur.

— Bien pensé ! qu'il se rétablisse donc, et après, qu'il ne reprenne pas le large trop vite !

— Ah çà ! se disait Yves Barbejean, ils m'ont

donc mis au lit sans m'ôter ma ceinture !... Ah ! quelle bonne chance pour moi d'avoir reçu cette volée de *pennbas* ; sans cela elle serait vide ; je ne serais pas ici, et de la vie peut-être je ne retrouverais mon brave Pellec. Amusons-nous un brin ; mettons que je n'aie rien entendu.

(La suite au prochain numéro).

L'ÉCRITURE DU JOUR. — En quelle écriture mettrai-je les mots sentencieux ? demandait un copiste à un autre :

Mettez les Vertus en tremblée,
Mettez la Morale en coulée,
En bâtarde l'Hymen, l'Amour,
En marge l'Honneur, les Scrupules,
Et les Vices en majuscules....
Voilà l'écriture du jour.

BOURSE DU 2 MAI.

3 p. 0/0 baisse 15 cent. — Fermé à 67 50.

4 1/2 p. 0/0 baisse 15 cent. — Fermé à 95 20.

BOURSE DU 3 MAI.

3 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 67 50.

4 1/2 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 95 10.

Etudes de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur, et de M^e GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

VENTE

PAR ADJUDICATION,

Aux enchères publiques, en totalité ou par lots,

Au bourg de la commune de Méron, en la demeure de M. MAITREAU-BRION, propriétaire,

Par le ministère de M^e GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay, le dimanche 21 mai 1865, à midi,

DES BOIS-TAILLIS, FONDS ET COUPE, DITS

BOIS DE MÉRON

Sis commune du même nom,

Contenant en totalité 22 hectares 8 ares 83 centiares.

PROCÉDURE.

Cette vente est poursuivie à la requête de M. Joseph Maitreau, propriétaire, demeurant à Varannes, commune de Saint-Cyr-la-Lande, agissant en qualité de tuteur ad hoc de M. Jean-Baptiste Brion, propriétaire, domicilié à Méron, interdit et placé à l'asile de Sainte-Gemmes, pour lequel poursuivant est constitué M^e Chedeau, avoué à Saumur;

En présence de M. Urbain Bodineau, propriétaire, demeurant à Varannes, commune de Saint-Cyr-la-Lande, agissant en qualité de subrogé-tuteur de mondit sieur Jean-Baptiste Brion;

En vertu d'un jugement du tribunal civil de Saumur, du 11 mars 1865, enregistré.

DÉSIGNATION DES BOIS-TAILLIS A VENDRE.

Ces bois-taillis sont divisés en 14 lots, indiqués ci-après :

	CONTENANCES.	MISES A PRIX.
	hect. ares. cent.	
1 ^{er} Lot. — Ce lot contient 1 hectare 91 ares 83 centiares; il est situé à l'extrémité nord du BOIS DE MERON et a la forme d'un triangle, joignant à la base le 2 ^e lot ci-après, au levant M ^{me} la comtesse de Laistre, au couchant la pièce dite de la Malgagne.....	1 91 83	1,535 f.
Mise à prix, 1,535 francs.....		
2 ^e Lot. — Ce lot contient 1 hectare 76 ares; il joint au nord le 1 ^{er} lot, au midi le 3 ^e lot, au levant M ^{me} de Laistre, au couchant le chemin d'exploitation traversant ledit bois de Méron dans la direction du midi au nord.....	1 76 »	1,410 »
Mise à prix, 1,410 francs.....		
3 ^e Lot. — Ce lot contient 1 hectare 76 ares; il joint au nord le 2 ^e lot, au midi le 4 ^e lot ci-après, au levant M ^{me} de Laistre, et au couchant ledit chemin d'exploitation.....	1 76 »	1,410 »
Mise à prix, 1,410 francs.....		
4 ^e Lot. — Ce lot contient 1 hectare 76 ares; il joint au nord le 3 ^e lot, au midi le 5 ^e lot ci-après, au levant M ^{me} de Laistre, au couchant le chemin d'exploitation.....	1 76 »	1,235 »
Mise à prix, 1,235 francs.....		
5 ^e Lot. — Ce lot contient 1 hectare 76 ares; il joint au nord le 4 ^e lot, au midi le 6 ^e lot ci-après, au levant M ^{me} de Laistre, au couchant le chemin d'exploitation.....	1 76 »	1,235 »
Mise à prix, 1,235 francs.....		
6 ^e Lot. — Ce lot contient 1 hectare 76 ares; il joint au nord le 5 ^e lot, au midi le 7 ^e lot ci-après, au levant M ^{me} de Laistre, au couchant le chemin d'exploitation.....	1 76 »	1,060 »
Mise à prix, 1,060 francs.....		
7 ^e Lot. — Ce lot contient 1 hectare 76 ares; il joint au nord le 6 ^e lot, au midi le 8 ^e lot ci-après, au levant M ^{me} de Laistre, au couchant le chemin d'exploitation.....	1 76 »	1,235 »
Mise à prix, 1,235 francs.....		
8 ^e Lot. — Ce lot contient 1 hectare 76 ares, il joint au nord le 7 ^e lot, au midi le 9 ^e lot ci-après, au levant M ^{me} de Laistre, au couchant le chemin d'exploitation.....	1 76 »	1,585 »
Mise à prix, 1,585 francs.....		
9 ^e Lot. — Ce lot contient 1 hectare 76 ares; il joint au nord le 8 ^e lot, au midi le 10 ^e lot ci-après, au levant M ^{me} de Laistre, et au couchant le chemin d'exploitation.....	1 76 »	1,765 »
Mise à prix, 1,765 francs.....		
10 ^e Lot. — Ce lot contient 1 hectare 76 ares, il joint au nord le 9 ^e lot, au midi le 11 ^e lot ci-après, au levant M ^{me} de Laistre, et au couchant le chemin d'exploitation.....	1 76 »	2,115 »
Mise à prix, 2,115 francs.....		
11 ^e Lot. — Ce lot contient 1 hectare 76 ares; il joint au nord le 10 ^e lot, au midi le 12 ^e lot ci-après, au levant M ^{me} de Laistre, et au couchant le chemin d'exploitation.....	1 76 »	1,940 »
Mise à prix, 1,940 francs.....		
12 ^e Lot. — Ce lot contient 1 hectare 52 ares; il joint au nord le 11 ^e lot, et forme la limite dudit bois au midi, aboutant sur un chemin d'exploitation, lequel se dirige du levant au couchant, joignant au levant M ^{me} de Laistre, et au couchant le même chemin d'exploitation que les autres lots....	1 52 »	1,720 »
Mise à prix, 1,720 francs.....		
13 ^e Lot. — Ce lot contient 61 ares; il joint au nord la partie du BOIS DE MÉRON appartenant à		

A reporter. 20 83 83 18,245 »

Report de la contenance.	20 83 83	
Report des mises à prix.		18,245 »
M. et M ^{me} Maitreau-Brion, au midi des bois à divers propriétaires, au levant le chemin de Méron au bois, au couchant le 14 ^e lot ci-après.....	» 61 »	
Mise à prix, 855 francs.....		855 »
14 ^e Lot. — Ce lot contient 64 ares; il joint au nord les bois de M. et M ^{me} Maitreau-Brion, au midi divers propriétaires, au levant le 13 ^e lot, et au couchant le chemin de Méron à Saint-Just....	» 64 »	
Mise à prix, 900 francs.....		900 »
Total de la contenance, 22 hectares 8 ares 83 centiares.....	22 08 83	
Total des mises à prix, 20,000 francs.....		20,000 f.

L'allée traversant le bois de Méron du midi au nord, d'une largeur de 5 mètres, sera commune entre tous les adjudicataires des lots sus-désignés et M^{me} Maitreau-Brion, propriétaire du bois joignant la même allée. Cette allée servira à l'exploitation desdits bois.

Il en sera de même d'une autre allée, qui a 4 mètres de largeur, et qui traverse le bois de M^{me} Maitreau; cette allée est perpendiculaire à la grande allée ci-dessus, et va joindre le carrefour formé par l'angle sud-ouest de la pièce de terre aux héritiers Poitevin, de Saint-Just. Elle joint la grande allée, en face la limite de séparation des 5^e et 6^e lots.

L'adjudication aura lieu, soit en totalité, soit en deux lots, qui seront composés : le 1^{er}, des 12 premiers lots sus-désignés, et le 2^e, des 13^e et 14^e lots aussi sus-désignés, soit en 14 lots, tels qu'ils sont désignés, soit même par portions de lots, composées seulement de 44 ares, avec une mise à prix proportionnelle, le tout au gré des amateurs, et en vertu de l'autorisation donnée par le tribunal au tuteur ad hoc, par le jugement énoncé ci-dessus.

S'adresser, pour voir les bois, à M. MAITREAU-BRION, propriétaire à Méron, ou à M. BULLEAU, géomètre au Coudray-Macouard, et pour tous autres renseignements, à M^e CHEDEAU, avoué à Saumur, ou à M^e GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay, ce dernier dépositaire des plan et titres de propriété desdits biens et du cahier des charges.

Dressé à Saumur, par l'avoué soussigné, le 29 avril 1865.

CHEDEAU.

Enregistré à Saumur, le mai 1865, f^o , c^o . Reçu 1 fr. 15 c., 10^e 1/2 compris.

(211)

Signé : JANNETEAU.

LE VERT

DE

LA PRAIRIE PONNEAU

Près et par la Gare des Marchandises du chemin de fer de Saumur, SERA OUVERT LE 1^{er} MAI 1865.

Les personnes qui désirent mettre leurs chevaux au vert dans cette prairie sont priées de s'adresser à M. CH. MILSONNEAU, négociant, rue Royale, à Saumur, et, sur la prairie, au garde.

Prix pour un mois : 30 francs, et 60 centimes pour le garde.

On paiera en entrant.

(201)

ÉTABLISSEMENT DES EAUX MINÉRALES

Saison ouverte du 15 JUIN au 1^{er} OCTOBRE de JOANNETTE Grand Hôtel. BAINS ET DOUCHES.

pour 1865.

Établissement hydrothérapique.

EXPORTATION en bouteilles des EAUX ferro-alcalines et alcalines, LIMPIDITÉ GARANTIE.

LIMONADES ferro-alcalines et alcalines.

Les Eaux ferro-alcalines remplacent avantageusement celles de SPA, et les alcalines celles de SELTZ.

S'adresser, pour les demandes et les prix, à la Direction générale de JOANNETTE, commune de MARTIGNÉ-BRIAND.

Chaque bouteille porte sur la bande de zinc Martigné et le cachet de l'administration sur l'étiquette.

Dépositaire à Saumur : M. BOISSEAU-JAMAIN, rue Royale.

A LOUER

Pour le 24 juin 1865,

Une MAISON, située à Saumur, carrefour Cendrière, n^o 6, composée de : au rez-de-chaussée, sur la rue un magasin, derrière une cuisine; petite cour avec latrines; au 1^{er} étage, deux chambres, dont une sur la rue; au 2^e étage, une chambre et un grenier; cave et caveau sous le magasin.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, rue Cendrière n^o 8.

A CÉDER

UN MAGASIN D'ÉPICERIE, bien achalandé, dans un quartier très-favorable à ce commerce, à Saumur. S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

DE SUITE,

Un PETIT MAGASIN D'ÉPICERIE très-bien achalandé, et dans un des meilleurs quartiers de la ville. S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e SATURNIN POULET, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur.

D'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le 29 avril 1865, entre dame Jeanne Mainpont, épouse de François Deniat, cordonnier, demeurant à Saumur, rue de Fene n^o 17, ladite dame pourvue du bénéfice de l'assistance judiciaire, suivant délibération du bureau spécial de Saumur, en date du 12 mai 1865, et ledit sieur François Deniat,

Il appert que ladite dame Deniat a été déclarée séparée de corps et de biens d'avec ledit sieur son mari, que M^e Poulet occupait pour ladite dame Deniat, sur sa demande.

Pour extrait, certifié conforme par moi, avoué-licencié soussigné, Saumur, 3 mai 1865.

(212)

POULET.

A VENDRE OU A LOUER CAFÉ NATIONAL

Situé à Montreuil-Bellay.

S'adresser à M. HEGRON.

A LOUER

Pour le 15 octobre 1865,

UNE MAISON

Rue Cendrière, n^o 10, avec écurie, remise, cour, puits, caves, etc.

S'adresser à M. GIRAULT, pharmacien, rue Royale, Saumur.

A LOUER

APPARTEMENT complet au 1^{er} étage, rue de la Tonnelles.

S'adresser à M. NAY-CHATILLON.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE JOLIE MAISON

Avec salon, salle à manger, cuisine, chambres à coucher, grenier et cave, rue du Petit-Maure.

S'adresser à M. RIVAUD.

A LOUER

Présentement,

MAISON DE DÉBIT,

Place de l'Arche-Dorée, occupée précédemment par M. Guinrand père.

S'adresser à M. MORANCÉ ou à M. GUINRANDY, rue du Portail-Louis.

Changement de Domicile.

M. BAYOT, photographe, rue St-Nicolas n^o 70 bis, a l'honneur de prévenir sa clientèle, qu'il a transféré son domicile rue de Bordeaux, n^o 18. M. Bayot, donne l'assurance de la garantie inaltérable de ses photographies.

M^{me} PRIOU, auteur de l'Oïdiodine, réactif, contre l'oidium, informe MM. les propriétaires de vignes que le dépôt de cette substance est toujours à Saumur, rue de la Visitation, 31, chez M. Pinard.

ON DEMANDE UN APPRENTI pour l'ébénisterie et la fabrication des billards.

S'adresser rue Saint-Nicolas, n^o 31.

Mlle CAMILLE LEPINE,

Rue du Petit-Maure, n^o 3,

Ancienne ouvrière de M^{me} MATHIEU,

A l'honneur de prévenir les Dames qu'elle se charge de la confection des Crinolines et Jupons, en tous genres, à des prix très-modérés.

Saumur, imp. de P. GODET.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre. En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,